

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Seine
et Marne

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 9 mars 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
17

L'an deux mille six, le 9 mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire*.

**Date de la
convocation :**
02/03/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Frédérick BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART

Pouvoirs :

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Isabelle AUBERTIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/013

Objet de la délibération : BUDGET COMMUNAL : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS EN 2026

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'octroyer les subventions aux associations,

DIT que le montant sera prévu au budget 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer un montant global de 16 000.00 euros de subvention aux associations.

La répartition est adoptée comme suit

Amicale des Sapeurs-Pompiers	à l'unanimité	400.00 €
A.C.P.G.C.A.T.M.	à l'unanimité	300.00 €
Association Télécommunication	à 1 (une) abstention et 16 (seize) voix pour	200,00 €

Groupe Sainte Fare	à l'unanimité	200,00 €
La Pétanque Faremontaine	à l'unanimité	300.00 €
Club de l'Amitié	à l'unanimité	1 900,00 €
Le Coin des Pitchounes	à 1 (une) abstention et 16 (seize) voix pour	250,00 €
Barbell Squad	à 1 (une) voix contre, 1(une) abstention et 15 (quinze) voix pour	800,00 €
Les amis des églises	à 6 (six) abstentions et 11 (onze) voix pour	200.00 €
Régal'art	à l'unanimité	400.00 €
Regard en coin	à 1 (une) abstention et 16 (seize) voix pour	450.00 €
Société de tir	à 3 (trois) abstentions et 13 (treize) voix pour	1 200,00 €
Sports et loisirs	à 1 (une) abstention et 16 (seize) voix pour	3 500,00 €
Sports et loisirs Tennis	à l'unanimité	300,00 €
UFPFD	à l'unanimité	2 500,00 €
		<hr/>
		12 900.00 €
Cohésion parachutiste (demande exceptionnelle)	à l'unanimité	300 €
Subvention sur délibération exceptionnelle 400 € accordé à ATL le 26/01)	2400 € (subventions exceptionnelles à déduire –	

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE